

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2024-066</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 09 décembre 2024</p>
--	--

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 02 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Eden en raison du contexte sanitaire actuel lié au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Norbert GUILLARME

Absente : Brigitte MONTET

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Jean-Noël JAUBERT

Pouvoirs de : Bernard BOUDOIRE à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Marylise GEORGEN, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

8.8 - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement – 4^{ème} échéance

Rapporteur : Monsieur Gwénaél LOUAISEL, Adjoint

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évolution de la gestion du bruit dans l'environnement et sa transposition en droit français rend obligatoire la mise en place d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) par la commune pour les voies générant un trafic supérieur à trois millions de véhicules par an, dont elle est gestionnaire.

Le projet de PPBE (4^{ème} échéance 2024-2029) a fait l'objet d'une consultation auprès du public durant une période de deux mois du 15 septembre 2024 au 16 novembre 2024. La publicité a été effectuée conformément aux dispositions réglementaires et un registre a été ouvert afin que le public puisse y apposer ses observations.

La consultation du public n'a fait l'objet d'aucune observation.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver la 4^{ème} échéance du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (22 présents + 3 pouvoirs)

Approuve la 4^{ème} échéance du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20241210-DE_2024_066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 10 décembre 2024
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY